

Le CROSS

Depuis 1971, un **Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage en mer** - CROSS - est installé à la pointe de Jobourg (Manche). Le centre de Jobourg remplit les différentes missions confiées aux CROSS dans une zone couvrant la Manche centrale, de la Baie du Mont Saint-Michel au Cap d'Antifer II; il travaille également en étroite coopération avec ses homologues britanniques et anglo-normands. Le CROSS Jobourg emploie environ 50 personnes.

LES 4 MISSIONS DU CROSS JOBOURG

1- Recherche et sauvetage maritimes

Le CROSS Jobourg assure la réception et l'exploitation des demandes de secours en mer, reçues principalement par l'intermédiaire de ses émetteurs/récepteurs radios VHF déportés répartis le long des côtes et par téléphone (196). Les moyens que le coordinateur de missions de sauvetage du CROSS Jobourg peut déclencher sont divers, parmi lesquels : les canots et embarcations de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, l'hélicoptère de service public de la Marine nationale de Maupertus, les 2 hélicoptères de la sécurité civile basés à Granville et au Havre, en matière d'aide médicale en mer, le SAMU du Havre (SAMU de coordination médicale maritime) et les équipes des SMUR maritimes et du service de santé des armées, les navires et autres moyens aériens des différents services de l'État intervenant en mer (marine nationale, affaires maritimes, douanes, gendarmerie) et enfin, tous les navires en mer (de commerce, de pêche ou de plaisance) qui peuvent être amenés à participer aux secours.

Pour le sauvetage en zone côtière, le CROSS coopère étroitement avec les CODIS de Manche et du Calvados, chargés de la mise en œuvre des moyens des sapeurs-pompiers.

2- Surveillance de la circulation maritime

Le CROSS assure la surveillance des deux voies du dispositif de séparation du trafic des Casquets, par lequel transitent environ 180 navires par jour. Il s'assure, grâce à son radar et à ses senseurs AIS, du respect des règles de navigation. Il reçoit les déclarations obligatoires des navires et enregistre les cargaisons dangereuses transportées.

Le CROSS est également en charge du suivi des navires en avarie dans sa zone de compétence.

3 - Surveillance des pollutions

Le CROSS Jobourg est chargé de centraliser et d'exploiter l'ensemble des informations relatives à des déversements de polluants en mer afin d'évaluer les risques d'atteintes à l'environnement et d'identifier les auteurs de rejets délictuels en mer.

4 - Diffusion des renseignements de sécurité maritime

Le CROSS Jobourg diffuse des bulletins d'informations aux navires sur les conditions générales de navigation et la présence de toutes obstructions particulières. Depuis 1999, le CROSS assure également la diffusion des prévisions météorologiques marines pour sa zone de responsabilité sur le canal VHF 80 après avertissement sur le canal 16.

QUAND CONTACTER LE CROSS ?

1 – Pour signaler un danger pour la navigation sur VHF canal 16 :

« SÉCURITÉ – SÉCURITÉ – SÉCURITÉ »

puis Votre position ou la position du phénomène constaté

puis La description du danger pour la navigation

puis Le nom de votre navire ou votre indicatif d'appel

2 – Pour signaler une demande d'assistance

(avarie ne remettant pas en cause l'intégrité du flotteur ou demande d'avis médical) sur VHF canal 16)

« PAN-PAN – PAN-PAN – PAN-PAN »

puis Votre position

puis Le nombre de personnes à bord

puis La raison de l'appel

puis Le nom de votre navire ou votre indicatif d'appel

3 - Pour signaler une Détresse

(Une Aide Immédiate) sur VHF canal 16 :

« MAYDAY – MAYDAY – MAYDAY »

puis Votre position

puis Le nombre de personnes à bord

puis La raison de l'appel

puis Le nom de votre navire ou votre indicatif d'appel

S'il y a un doute, pas d'hésitation ==> Appel VHF : 16 ou TEL : 196

***Si une seule et unique information devait parvenir au CROSS,
l'information de la position serait la plus pertinente.***